

GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER « MONTS D'ARDECHE »

COMITÉ DE PROGRAMMATION du 8 décembre 2009 à Jaujac Relevé de décisions

Membres présents :

Membres publics :

- PNR des Monts d'Ardèche : Christian MOYERSON, Jean-Daniel BALAYN (suppléant), Franck JOUFFRE, Eric ARNOU ;
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale : Régine LEMESRE ;
- CLD du Pays de l'Ardèche méridionale : Mireille POITEVIN ;
- CDRA VALDAC : Dominique ALLAIN ;
- CLD du CDRA VALDAC : Marcel HUDELLOT ;
- Communautés de communes : Denise NURY, Monique DOLADILLE, Max LADET ;
- Maison de l'emploi et de la formation de l'Ardèche méridionale : Maryse RAVIER.

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 10

Membres privés : 8

- CCI de l'Ardèche méridionale : Alain FEOUGIER ;
- Chambre d'Agriculture : Danielle MOUNIER ;
- Natura Scop : François AUBERT ;
- Acteurs agricoles : Jean-Claude BALMELLE ;
- Fédération des CIVAM de l'Ardèche : Christian BOULONI ;
- CIDFF Ardèche : Arlette MENU ;
- FRAPNA Ardèche : Yan CHAUWIN ;
- Site de proximité des Boutières : Didier PICHERAL ;
- Association l'Art Scène : Sébastien VIGOUROUX ;
- Association Fabrique du Pont d'Aleyrac : Bernard MIRABEL.

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Membres excusés :

- PNR des Monts d'Ardèche : Franck BRECHON ; Marie-Françoise NEY (suppléante), Raoul LHERMINIER ;
- Communautés de communes : Robert ROUX ;
- CRPF : Christophe BARBE, Frédérique CHAMBONNET (suppléante) ;
- Fédération bi-départementale des foyers ruraux : Laurent-Marc MEALLARES ;
- FRAPNA : Hans MANASSEN ;
- SCOP Ardelaine : Gérard BARRAS et Béatrice BARRAS (suppléante) ;
- Fédération départementale des Centres Sociaux : Christian DUMORTIER, Anne-Catherine BARTHELON (suppléante).

Représentants invités et techniciens présents :

- Conseil général de l'Ardèche : Jean-Luc PARAT
- Pays de l'Ardèche méridionale : Magali FENOUIL ;
- PNR des Monts d'Ardèche : Elisa JAFFRENNOU, Sandrine BACCONNIER.

Représentants invités et techniciens excusés :

- DDEA : Jean-Marc JOBERT.

La séance débute à 17 h 30.

1) Renouvellement de membres du Comité de programmation

► **Pour la Chambre du Commerce et de l'Industrie** : Alain FEOUGIER est désigné comme titulaire en remplacement de Pierre FRAYSSE ;

► **Au titre des artistes :** Christian BONZOLAKIS est désigné comme suppléant de Bernard MIRABEL.

2) **Vérification du quorum :**

Les membres du collège public étant plus nombreux que ceux du collège privé, Christian MOYERSON et Jean-Daniel BALAYN(suppléant), ne prennent pas part au vote afin que la règle du double quorum soit respectée.

Ainsi, sur les 30 membres que compte le comité de programmation 20 membres, dont 10 membres privés, prennent part au vote.

Le double quorum est donc respecté.

3) **Approbation du relevé de décision du Comité de programmation du 29 septembre 2009**

4) **Rappel des prochains Comités de programmation**

Comité de programmation	Dates
CP 8	23 mars 2010 à 17 h 30
CP 9	22 juin 2010 à 17 h 30

5) **Validation d'une délégation de signature** du Président du GAL à Sandrine Bacconnier pour les accusés de réception de dossiers (complets, incomplets et demande de pièces complémentaires) ;

6) **Validation de la proposition de règlement** du GAL en matière de réhabilitation de sentiers de randonnée après apport de précisions :

- Sur l'interdiction aux véhicules motorisés,
- Sur la dotation financière en montant FEADER.

7) **Abandon de l'opération** « Organisation de la certification forestière groupée auprès de propriétaires privés, garantie d'une gestion durable et raisonnée des forêts » - CRPF ;

8) **Information sur des projets à venir :** Récup'Ardèche ;

9) **Information sur des projets non instruits car non éligibles** au regard de la stratégie du programme Leader Monts d'Ardèche consacré au maintien et à l'accueil d'actifs: salle de spectacles à Chalencon et Vernoux et réfection de l'orgue à Vernoux.

10) **Avis en programmation sur les opérations présentées**

Le Comité de programmation a émis une décision sur les opérations présentées :

Action	Dispositif	Opération	Maître d'ouvrage	Coût total	FEADER alloué	Décision
1 a)	312	Développement d'une e-coopérative	SCOP Eclectic	33 969,29 €	8 303,61 €	Avis favorable à l'unanimité.
1 b)	341 B	Projet "Insertion et patrimoine"	Parc naturel régional des Monts d'Ardèche	13 000,00 €	7 150,00 €	Avis favorable à l'unanimité.
2 a)	321	Mise en place d'une programmation culturelle annuelle par la médiathèque municipale de Montpezat	Commune de Montpezat	10 777,00 €	5 689,92 € 5 323,25 €	Avis favorable à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable du service instructeur (DDEA).
2 a)	321	Pôle Rural Innovant pour les Musiques Actuelles (PRIMA)	Association L'Art Scène	8 903,47 € 7 618,16 €	3 000,00 €	Avis favorable à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable du service instructeur (DDEA).
2 d)	321	Accès aux animations intergénérationnelles et familles	Centre Social rural Intercommunal du Pays de Valgorge	9 658,39 €	3 781,75 € 3 847,75 €	Avis favorable à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable du service instructeur (DDEA).
2 d)	321	Expérimentation de visio-accueils	SIVU des Inforoutes	17 500,00 €	9 625,00 €	Il est précisé que l'achat du matériel (hors dossier Leader) est financé au titre de l'appel à projet de la Région « TIC et développement durable ». Le Comité de programmation maintient ses remarques formulées dans le cadre de l'avis en opportunité, à savoir : - veiller au maintien des permanences physiques déjà existantes ; - veiller à ne pas marginaliser les territoires les plus isolés ; - engager une démarche évaluative au regard des remarques formulées et du caractère expérimental du projet. Avis favorable.



							3 membres s'abstiennent, 1 membre vote contre.
2	f)	321	En avant la musique ! Un spectacle d'habitants	Association Colette BONZO	9 411,90 €	3 862,59	Avis favorable à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable du service instructeur (DDEA).
2 3	f)	321 323 E	Festival MARAF (Manifestation d'Art Rural d'Avant les Foins)	Association MARAF	12 913,59 €	4 274,10 €	Avis favorable à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable du service instructeur (DDEA).
3	a)	323 E	Les cheminées d'usine du Parc des Monts d'Ardèche : inventaire, photographie et exposition	Parc naturel régional des Monts d'Ardèche	10 000,00 €	5 500,00 €	Avis favorable à l'unanimité.
3	c)	323 E	Territoire et imaginaire : Rencontre des Ecrivains Associés du Théâtre à Laurac	Association Théâtre d'aujourd'hui	46 000,00 €	18 000,87 €	Certains membres du Comité de programmation soulignent le montant important de FEADER mobilisé sur ce projet. Avis favorable, sous réserve de l'avis favorable du service instructeur (DDEA). 4 membres s'abstiennent.
3	c)	323 E	Traversées (phase préfiguration)	Association sur le sentier des lauzes	16 000,00 €	7 000,02 €	Avis favorable à l'unanimité.

11) Avis en opportunité et en programmation sur les opérations présentées

Le Comité de programmation a émis une décision sur les opérations présentées :

Action	Dispositif	Opération	Maître d'ouvrage	Coût total	FEADER alloué	Décision	
2	a)	321	Projet Pélican du théâtre de Mazade	Théâtre de Mazade	50 713,00 €	19 509,74 € 18 505,83 €	Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs au maintien et au développement de l'offre culturelle (stratégie culture). Le Comité de programmation formule les remarques

						<p>suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ce projet s'apparente plus à un projet de création artistique qu'au développement de l'offre culturelle du territoire ; à ce titre, il ne garantit pas la pérennité des emplois et du théâtre de Mazade ; - capacité du théâtre à construire des partenariats durables sur le territoire (ouverture à d'autres artistes locaux au-delà des artistes en résidence, autres lieux de diffusion...). - l'implication des collectivités territoriales bénéficiant de l'action du théâtre est posée (ville d'Aubenas et communautés de communes d'Aubenas-Vals). <p>Avis favorable, sous réserve de l'avis favorable du service instructeur (DDEA). 3 membres s'abstiennent.</p>	
3	d)	323 E	Démarche de réhabilitation de la voie du Pal de Montpezat	Commune de Montpezat	8 625,00 €	4 743,75 €	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs aux patrimoines (stratégie réhabilitation de sentiers de randonnée emblématique). Le Comité de programmation pointe l'intérêt exceptionnel de cette voie ainsi que la nécessité d'en interdire l'accès aux véhicules motorisés.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité. <i>M. AUBERT, membre du comité de programmation et par ailleurs élu de la commune de Montpezat, quitte la salle durant les débats.</i></p>

3	g	323 D	Création d'un nouveau hameau selon une démarche participative et environnementale	Commune de Beaumont	26 940,00 €	6 537,30 €	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs aux démarches de gestion concertée de l'espace. Son caractère innovant est pointé. Toutefois, le Comité de programmation sera très attentif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la dimension environnementale et énergétique du projet (choix des matériaux, passivité des bâtiments, emprise foncière, gestion de l'assainissement et des eaux pluviales...) afin de tendre vers un éco-hameau ; - à la faisabilité financière du projet. <p>La phase d'études devra apporter des réponses sur ces différents aspects.</p> <p>Avis favorable. 2 membres s'abstiennent.</p>
4	a)	341 B	Sensibilisation et accompagnement aux enjeux culturels	Parc naturel régional des Monts d'Ardèche	10 000,00 €	5 500,00 €	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs à l'accompagnement des territoires de projets. Le Comité de programmation pointe l'intérêt de pouvoir décliner ces modalités d'intervention sur d'autres thématiques, notamment environnementales.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité.</p>
4	a)	341 B	Sensibilisation et accompagnement aux enjeux patrimoniaux	Parc naturel régional des Monts d'Ardèche	10 000,00 €	5 500,00 €	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs à l'accompagnement des territoires de projets. Le Comité de programmation pointe l'intérêt de pouvoir décliner ces modalités d'intervention sur d'autres thématiques, notamment environnementales.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité.</p>
6	f)	431	Dispositif de pilotage de la politique d'accueil	Parc naturel régional des Monts d'Ardèche	30 000,00 €	16 500,00 €	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs à la mise en œuvre de la politique d'accueil.</p> <p>Le Comité de programmation pointe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nécessité de partager cette réflexion à l'échelle du territoire, en lien avec les acteurs qui interviennent sur la question de l'accueil ; - les enjeux de mutualiser les outils d'évaluation à l'échelle des GAL. <p>Avis favorable à l'unanimité.</p>

12) Avis en opportunité sur les projets présentés

Le Comité de programmation a émis un avis en opportunité sur chacun des projets ; cet avis en opportunité ne constitue en aucun cas un engagement sur le montant de subvention susceptible d'être alloué au projet. Il est par ailleurs précisé que les aspects purement techniques et financiers (et notamment les règles d'éligibilité) seront traités directement avec l'autorité de gestion (DDEA).

Acti on	Dispos itif	Projet	Maître d'ouvrage	Avis en opportunité
1	a)	312 Développement de l'activité de la menuiserie Eric Antouly	Menuiserie Eric Antouly	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs à la structuration et au développement des secteurs d'activités. Le Comité de programmation souligne l'exemplarité de ce projet et son intérêt dans le cadre d'une démarche environnementale intégrée. Le Comité de programmation souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que des pistes de financements complémentaires soient étudiées ; - que reste ouverte la possibilité d'aller au maximum de l'aide FEADER potentielle. <p>Avis en opportunité favorable.</p>
1	a)	323 E Aide au démarrage d'une compagnie de théâtre	Association L'Intranquillité	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs à la structuration et au développement des secteurs d'activités. Dans le cadre d'une aide au démarrage, le Comité de programmation souligne l'importance d'envisager la pérennité de la Compagnie au-delà de l'aide financière apportée par Leader.</p> <p>Avis en opportunité favorable.</p>
1	a)	341 B Accompagnement de la structuration d'une filière châtaignes sèches sur le territoire de la cévenne méridionale	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs à la structuration et au développement des secteurs d'activités. Des précisions sont apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le financement de la Chambre d'Agriculture (mobilisation de financements spécifiques sur des projets ; 36 % d'autofinancement apportés par le maître d'ouvrage sur ce projet...) ; - sur la prise en compte des autres ateliers existants sur le territoire (étude de faisabilité de décembre 2006) ; - sur le lien avec Euronat. <p>Avis en opportunité favorable.</p> <p>M. BALMELLE et Mme MOUNIER, membres du comité de programmation et par ailleurs élus de la Chambre d'Agriculture, quittent la salle durant les débats.</p>

1	f)	321	Création d'un pôle culturel au prieuré de Clastres (études préalables)	Commune de Montpezat	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs aux projets exemplaires de réhabilitation de locaux à des fins économiques.</p> <p>Le Comité de programmation pointe l'importance d'intégrer tant la faisabilité financière de l'investissement qu'une réflexion sur le fonctionnement du lieu et son financement dans la durée dès la phase amont.</p> <p>Par ailleurs, le Comité de programmation souligne la nécessité de veiller à un certain équilibre territorial dans les dossiers soutenus au titre de Leader.</p> <p>Avis en opportunité favorable. 1 membre s'abstient, 2 membres votent contre.</p> <p><i>M. AUBERT, membre du comité de programmation et par ailleurs élu de la commune de Montpezat, quitte la salle durant les débats.</i></p>
1	f)	321	Création d'un pôle culturel au prieuré de Clastres (travaux d'aménagement)	Commune de Montpezat	<p>L'étude devra apporter des éléments de réponse par rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la faisabilité financière de l'investissement ; - au fonctionnement du lieu et son financement dans la durée. <p>Par ailleurs, l'effet levier du soutien apporté par Leader sera à démontrer, notamment au regard du coût total du projet.</p> <p>L'examen de ce projet est reporté.</p> <p><i>M. AUBERT, membre du comité de programmation et par ailleurs élu de la commune de Montpezat, quitte la salle durant les débats.</i></p>
2	a)	321	Paroles en festival, 5 ^{ème} festival du conte en Ardèche	Association AMAC Ardèche	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs au soutien au maintien et au développement de l'offre culturelle (stratégie culture).</p> <p>Le Comité de programmation se questionne sur le caractère innovant du projet (5^{ème} édition) et sur sa pérennité au-delà de l'aide apportée par Leader.</p> <p>Avis en opportunité favorable. 1 membre s'abstient.</p>

Christian MOYERSON,
Président du GAL

